

Strasbourg, 1 décembre 2017
[pa13f_2017.doc]

T-PVS/PA (2017) 13

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

37^e réunion
Strasbourg, 5-8 décembre 2017

**RAPPORT DE LA 8^E RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS
ZONES PROTÉGÉES ET RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES**

*Document préparé par
la Direction de la Citoyenneté démocratique et de la Participation*

Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire

Table des matières

1. Ouverture de la réunion.....	3 -
2. Adoption de l'ordre du jour	3 -
3. Mandat du Groupe et décisions des 35^e et 36^e réunions du Comité permanent de la Convention de Berne	3 -
4. Elaboration des orientations sur le Réseau Emeraude	3 -
4.a Rapports sur les évolutions négatives dont souffrent les zones d'intérêt spécial pour la conservation, et en particulier leur réduction de taille	3 -
4.b La notion de « caractère écologique » des sites dans le contexte du Réseau Emeraude/Convention de Berne	4 -
4.c Propositions d'ajout de nouvelles espèces à la Résolution n° 6 (1998) et/ou d'habitats à la Résolution n° 4 (1996) et suivi des propositions antérieures d'ajout d'habitats à la Résolution n° 4.....	5 -
5. État d'avancement du Réseau Emeraude et perspectives d'avenir – rapports des Parties contractantes et liste des sites candidats du Réseau Emeraude.....	5 -
6. Actualité récente de Natura 2000 et projets pour l'avenir immédiat.....	6 -
7. Rapports au titre de la Résolution n° 8(2012) de la Convention de Berne	7 -
8. Feuille de route destinée à rendre pleinement opérationnel le Réseau Emeraude: conclusions du Programme conjoint UE-CdE « Réseau Emeraude de sites de protection de la nature, phase II », mis en œuvre en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova, en Fédération de Russie et en Ukraine.....	8 -
8.a Groupes de travail	8 -
8.b Rapports des Groupes de travail	8 -
9. Flux de données et outils	11 -
9a. Principes des flux de données et notation	11 -
9.b Les visualiseurs des Réseaux Emeraude et Natura 2000	12 -
10. Activités futures du Groupe d'experts.....	12 -
10.a Programme d'activités 2018-19.....	12 -
10.b Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe d'experts	13 -
11. Vidéo sur le Diplôme européen des espaces protégés	13 -
12. Questions diverses	13 -
13. Conclusions de la réunion	13 -
Annexe 1: Ordre du jour	15 -
Annexe 2: Liste des participants.....	21 -

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion et remercie le Ministère serbe de la Protection de l'environnement pour son aimable invitation à accueillir la 8^e réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques à Belgrade, ainsi que le Secrétariat pour la préparation des documents.

L'Assistant du Ministre de la Protection de l'environnement, M. Aleksandar Vesic, souhaite la bienvenue aux participants. Il déclare que le Ministère de la Protection de l'environnement, dont la création est récente, gère plus de 30 % des devoirs et obligations de l'État serbe en vue de son adhésion à l'UE. Il remercie le Secrétariat d'avoir organisé la réunion à Belgrade. La Serbie s'efforce d'intégrer la protection de l'environnement dans ses politiques sectorielles. Sa stratégie pour la diversité biologique a été révisée afin d'atteindre les objectifs mondiaux de diversité biologique. L'intégration à l'UE est une priorité, tout comme la transposition des acquis communautaires dans la législation nationale de protection de la nature. Le Ministère a recruté 180 personnes pour travailler à la réalisation d'une adhésion de la Serbie à l'Union à l'horizon 2019, y compris de jeunes diplômés chargés des progrès futurs dans ce domaine. Il insiste sur l'importance d'une mise en place des Réseaux Emeraude et Natura 2000.

Le Secrétariat souhaite la bienvenue aux participants et remercie les autorités serbes pour leur excellente coopération et leur invitation à tenir la réunion à Belgrade. Il souligne la participation active de la Serbie au programme d'activités de la Convention de Berne et invite ce pays à prendre la tête de la région pour le développement du Réseau Emeraude en Europe du sud-est. Il rappelle l'importance de la présente réunion et des décisions prises pour le développement et le suivi des réseaux écologiques. Le Secrétariat remercie le Président du Comité permanent de la Convention de Berne, M. Oystein Storkersen, pour sa présence à cette réunion, ainsi que les représentants de la Commission européenne.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe I.

3. Mandat du Groupe et décisions des 35^e et 36^e réunions du Comité permanent de la Convention de Berne

Le Secrétariat rappelle les principales décisions prises lors de la 7^e réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques, ainsi que la liste des décisions et des textes sur la protection des habitats adoptés par les 35^e et 36^e réunions du Comité permanent de la Convention de Berne.

4. Elaboration des orientations sur le Réseau Emeraude

4.a Rapports sur les évolutions négatives dont souffrent les zones d'intérêt spécial pour la conservation, et en particulier leur réduction de taille

Otars Opermanis présente le projet d'orientations [T-PVS/PA\(2017\) 7](#) sur la manière de signaler les changements négatifs dans les bases de données du Réseau Emeraude.

Il rappelle que la plupart des pays ont bénéficié d'un premier séminaire d'évaluation biogéographique. 9 séminaires biogéographiques Emeraude ont déjà été organisés.

Les conclusions des évaluations définissent des priorités de travail visant à permettre aux Parties contractantes d'améliorer la suffisance de leur réseau. Étant donné que le Réseau Emeraude s'appuie sur un processus itératif, le Secrétariat attend la présentation des bases de données actualisées, y compris par des nouvelles entrées sur les espèces et les habitats.

L'expérience a démontré que les évolutions sont plutôt négatives que positives, et qu'elles pourraient compromettre le constat de suffisance des sites concernés du Réseau Emeraude. Ces changements doivent être motivés. En cas de réduction de la taille d'un site, la situation des espèces et des habitats doit être réévaluée à la lumière des changements négatifs éventuels. Cela s'apparente à un contrôle de qualité.

Le projet d'orientations proposé suggère comment les Parties contractantes devraient formuler le rapport sur une évolution négative, en particulier lorsque la superficie de sites du Réseau Emerald a été réduite.

Le Groupe d'experts approuve les orientations sans questions ni commentaires

4.b La notion de « caractère écologique » des sites dans le contexte du Réseau Emerald/Convention de Berne

Dave Pritchard introduit la notion de « caractère écologique » des sites en évoquant le document [T-PVS/PA\(2017\)8](#). Il s'agit d'un ensemble d'attributs, de caractéristiques, de fonctionnements et de valeurs d'un site qui le rendent différent d'un autre.

La notion de « caractère écologique » figure dans la Résolution n° 9(1998) (art. 4.2 et 4.3) de la Convention de Berne. Il serait utile de compléter les orientations de la Convention de Berne et de promouvoir la mise en œuvre des dispositions existantes.

La Convention de Ramsar sur les zones humides définit le « caractère écologique » (des zones humides) comme étant « la combinaison des composantes, des processus et des avantages /services écosystémiques qui caractérisent la zone humide à un moment donné ». La Convention de Berne pourrait adopter sa propre définition en s'inspirant de celle proposée par la Convention de Ramsar.

Il est important de définir et de déceler les modifications du caractère écologique des sites du Réseau Emerald et de répondre aux questions suivantes:

- quelle est la nature des changements ?
- à partir de quel point les changements sont-ils significatifs?
- quelle est l'importance du changement?
- un suivi est-il organisé pour déceler les changements?

Il est proposé que les Parties élaborent des recommandations permettant d'organiser une réaction rapide, indépendamment des rapports périodiques.

Le document présenté par Dave Pritchard énonce des recommandations pour combler ce manque d'orientations et aider les Parties à mettre en œuvre les dispositions existantes de la Convention de Berne.

Il est proposé:

- d'organiser une consultation parmi les Parties contractantes;
- d'élaborer des orientations en 2018 (définition et concept, harmonisation, surveillance, évaluation des risques, études d'impact sur l'environnement/études stratégiques environnementales, prise de décision pour les interventions, principes de compensation, problèmes liés aux réseaux;
- de faire la synthèse des leçons tirées des plaintes traitées dans le passé dans le cadre de la Convention de Berne.

Les délégués de la Suisse et de la Norvège déclarent qu'il serait trop tôt pour lancer cette initiative, et qu'il serait préférable de la différer.

Les délégués de la Serbie et de l'Islande approuvent les recommandations et les propositions.

L'Assistant du Ministre serbe de la Protection de l'environnement, M. Alexander Vesic, souligne l'importance d'une communication horizontale entre les conventions et les directives afin de créer des synergies. Il rappelle sa contribution à l'élaboration du protocole sur les études stratégiques environnementales et considère qu'il est pertinent de définir des plans et des stratégies. Il déclare qu'en Serbie, les études stratégiques environnementales ne sont malheureusement pas respectées. La plupart des activités ont été mis en place longtemps avant l'instauration de l'étude stratégique environnementale, et il est aujourd'hui indispensable de la faire appliquer.

Le Président du Comité permanent fait observer que les Parties ont besoin d'une référence de ce qui constitue un « caractère écologique ». La Convention de Berne dispose du système de plaintes pour suivre les changements, ainsi que des évaluations sur le terrain, mais cela exige des financements appropriés.

Dave Pritchard insiste sur l'importance de relever les évolutions de manière systématique sans attendre les rapports nationaux annuels. Les Parties disposeront de nouveaux principes et de nouvelles orientations sans charge additionnelle pour leur pays. L'accent sera mis sur un dispositif de réaction rapide.

Le Secrétariat note que les orientations proposeront des étapes concrètes pour la détection des évolutions négatives des sites et les rapports correspondants. Le document présenté par Dave Pritchard est un bilan qui pourrait notamment être rattaché aux plaintes. Avec les orientations, certaines plaintes pourraient être évitées. Il faudra du temps pour les élaborer, et les Parties pourraient lancer ce processus dès 2018.

Le Groupe d'experts décide de charger le Secrétariat de lancer l'élaboration des orientations pratiques.

4.c Propositions d'ajout de nouvelles espèces à la Résolution n° 6 (1998) et/ou d'habitats à la Résolution n° 4 (1996) et suivi des propositions antérieures d'ajout d'habitats à la Résolution n° 4

Le Secrétariat rappelle que les propositions doivent être présentées avant le 1^{er} juillet de chaque année, en utilisant le formulaire que le Comité permanent a adopté à cet effet en 2010, afin que les propositions puissent être examinées avant la réunion annuelle du Groupe d'experts, en septembre. Le Secrétariat rappelle également que l'évaluation des propositions se fait en étroite coopération avec l'AEE et le *Catalogue of Life*.

Le Secrétariat ajoute que le Groupe d'experts étudiera les implications de l'ajout des deux habitats proposés en 2014 par la Suisse (*C3.2 Roselières et formations de bordure à grands héliophytes autres que les roseaux* et *G1.41 Aulnaies marécageuses ne se trouvant pas sur tourbe acide*) et fera rapport lors de la prochaine réunion du Groupe d'experts.

Il rappelle les résultats obtenus grâce au Programme conjoint avec l'UE dans les pays du Partenariat oriental et en Fédération de Russie. Les conclusions du programme conjoint déclarent clairement que la suffisance des sites du Réseau Emeraude en Europe centrale et orientale et de ceux proposés dans le Caucase du sud serait améliorée si la liste des espèces et des habitats des Résolutions n° 4(1996) et n° 6(1998) était complétée par des éléments essentiellement présents en Europe orientale.

5. État d'avancement du Réseau Emeraude et perspectives d'avenir – rapports des Parties contractantes et liste des sites candidats du Réseau Emeraude

Le Secrétariat souligne qu'il est important de comprendre ce que les Parties contractantes ont réalisé pour la mise en place du Réseau Emeraude depuis la dernière réunion du Groupe d'experts, en 2015, et prie les Parties de faire une brève présentation de leurs principales réalisations et de l'état d'avancement de leurs bases de données respectives.

Il rappelle le [calendrier 2011 – 2020 révisé](#) en 2015 et s'appuie sur une [feuille de route tridimensionnelle](#) validée en 2016 par le Comité permanent de la Convention de Berne.

Fin 2016, le Réseau Emeraude comprenait environ 3500 sites candidats ou pleinement certifiés répartis sur 16 pays, couvrant près de 700 000 km² et représentant en moyenne 12,5 % du territoire national des pays concernés.

Le Secrétariat rappelle également le lancement, en mai 2017, du [visualiseur du Réseau Emerald](#). Il annonce au Groupe qu'il sera difficile de négocier un nouveau Programme conjoint avec la Commission européenne (DG NEAR) pour obtenir un soutien supplémentaire dans la mise en place du Réseau Emerald dans la région du Partenariat oriental.

Le Secrétariat examinera toutefois d'autres possibilités de coopération comme TAIEX, l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations de la Commission européenne, qui pourrait être mis à profit pour financer certaines activités du Réseau Emerald dans la région du Partenariat oriental.

Le Secrétariat signale au Groupe d'experts le rapport sur l'[Etat d'avancement du Réseau Emerald dans le Partenariat oriental et en Fédération de Russie](#), qui dresse le bilan des progrès accomplis dans la région depuis 2009.

Les membres du Groupe d'experts présentent les progrès les plus récents dans la réalisation du Réseau Emerald et de ses bases de données.

Les représentants de la Norvège et de la Fédération de Russie annoncent aux membres et aux observateurs du Groupe d'experts leur intention d'adopter leurs sites du Réseau Emerald. Le Secrétariat rappelle que leurs autorités respectives doivent en informer officiellement le Secrétariat de la Convention de Berne le 1^{er} novembre 2017 au plus tard afin de pouvoir demander la validation officielle du Comité permanent de la Convention de Berne, qui se réunira au cours de la première semaine de décembre 2017.

6. Actualité récente de Natura 2000 et projets pour l'avenir immédiat

M. Frank Vassen, représentant de la Commission européenne (DG ENV), rappelle l'histoire des directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992) de l'UE, ainsi que la mise en place du réseau Natura 2000 pour tous les sites classés en vertu de ces deux instruments. Il présente également le programme Life (1992), qui est l'instrument financier accompagnant la réalisation de Natura 2000 jusqu'en 2020. Des progrès considérables ont été réalisés des points de vue du classement et de la protection juridique des sites Natura 2000, ainsi que dans la qualité des données et des rapports nationaux (à soumettre tous les six ans). Des documents d'orientation ont également été produits sur de nombreux aspects des Directives.

Le représentant de la CE fait observer que Natura 2000 doit devenir un réseau cohérent de sites protégés à l'échelle de l'UE. Ces sites apporteront une contribution importante à la préservation ou au rétablissement d'un « état de conservation favorable » des espèces et des habitats.

Natura 2000, c'est :

- 27 500 sites;
- 1 200 000 km²;
- 18% de la superficie de l'UE;
- environ 6 % de la superficie marine de l'UE.

La partie terrestre du réseau Natura 2000 est pratiquement terminée.

Ces dernières années, l'accent essentiellement été mis sur:

- la protection nationale des sites Natura 2000;
- la définition d'objectifs de conservation spécifiques à chaque site;
- la définition de mesures de préservation et de restauration.

A l'issue d'une évaluation approfondie des directives Oiseaux et Habitats, la Commission européenne a adopté son *Plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie* afin d'améliorer la mise en œuvre et de renforcer leur contribution à la poursuite des objectifs de diversité biologique de l'UE à l'horizon 2020.

Le Plan d'action fixe les objectifs suivants jusqu'en 2019:

- permettre aux Directives de réaliser tout leur potentiel pour contribuer à des écosystèmes sains dont les services apportent des bienfaits aux personnes, à la nature et à l'économie;

- renforcer leur contribution à la réalisation des objectifs de diversité biologique de l'UE à l'horizon 2020;
- améliorer la cohérence des Directives avec des objectifs socio-économiques plus larges.

7. Rapports au titre de la Résolution n° 8(2012) de la Convention de Berne

Le Secrétariat présente les conclusions de la 2^e réunion du Groupe restreint d'experts ad hoc sur les rapports sur le Réseau Emeraude des zones d'intérêt spécial pour la conservation, qui s'est réuni le 26 septembre à Belgrade.

Le Groupe restreint d'experts ad hoc a décidé :

- de valider le format de rapports sur le statut de conservation des espèces et des habitats, élaboré sur le modèle conçu par l'UE, afin de garantir la cohérence systématique et paneuropéenne entre les pays de l'UE et les pays extérieurs à l'UE ;
- de réviser/réexaminer le format des rapports à la lumière des conclusions du premier cycle de rapports et des difficultés rencontrées par les Parties contractantes;
- d'utiliser le format de rapports dans le cadre d'un exercice/essai d'évaluation de la capacité nationale de collecte de données scientifiques sur les espèces et des habitats, et d'évaluation de la disponibilité des informations demandées pour les rapports ;
- d'organiser pour les Parties des séminaires de formation sur la méthodologie des rapports et les échanges de bonnes pratiques de pays de l'UE, afin de renforcer les capacités nationales et locales ;
- d'élaborer des lignes directrices pour aider les Parties à convertir les quadrillages nationaux de répartition au format paneuropéen de projection 10 x10 km ;
- de communiquer au Secrétariat des commentaires sur le projet de Lignes directrices pour les rapports, adaptées sur le modèle adopté par l'UE - date limite : 20 octobre 2017 ;
- de respecter le format de l'outil de rapports, qui est le même que celui élaboré pour les rapports au titre des Directives Nature ;
- de limiter artificiellement la sélection d'espèces et d'habitats à prendre en compte pour le premier cycle de rapports pour la Fédération de Russie et l'Ukraine qui ont le plus grand nombre d'éléments à rapporter ;
- de fixer la date limite de soumission du rapport à décembre 2019.

Le représentant du Royaume-Uni fait observer que le format de rapports peut être révisé et amélioré à l'issue du premier essai.

Le Président rappelle que la réduction du nombre d'espèces concerne uniquement la Fédération de Russie et l'Ukraine.

La déléguée de la Moldova fait observer que certains pays manquent de moyens pour fournir les informations demandées dans les rapports. Elle recommande des mécanismes financiers pour soutenir les Parties dans leurs efforts de collecte d'informations et de renforcement des capacités nécessaires.

Le Secrétariat rappelle les difficultés auxquelles se heurte la poursuite du Programme conjoint avec la Commission européenne pour développer le Réseau Emeraude dans les pays du Partenariat oriental, et suggère que le cycle de rapports constituera un exercice pilote permettant de déterminer quels sont les défis.

Pour terminer, le Groupe d'experts approuve les conclusions qui seront communiquées au Comité permanent de la Convention de Berne pour validation officielle.

8. Feuille de route destinée à rendre pleinement opérationnel le Réseau Emeraude: conclusions du Programme conjoint UE-CdE « Réseau Emeraude de sites de protection de la nature, phase II », mis en œuvre en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova, en Fédération de Russie et en Ukraine.

Dave Pritchard présente la [feuille de route tridimensionnelle](#) qui doit permettre de rendre le Réseau Emeraude pleinement opérationnel dans 7 pays d'Europe centrale et orientale, et qui a été élaborée à partir des conclusions du Programme conjoint UE-CdE « Réseau Emeraude de sites de protection de la nature, phase II », qui couvre les pays du Partenariat oriental et la Fédération de Russie. La feuille de route indique désormais les mesures essentielles que les autorités nationales pertinentes et les autres acteurs sont invités à prendre pour parvenir en 2020 à un Réseau Emeraude complet et pleinement opérationnel dans les 7 pays d'Europe centrale et orientale et du Caucase du sud couverts par le programme conjoint.

La feuille de route a été approuvée par les gouvernements et les groupes de parties prenantes, puis validée par le Comité permanent de la Convention de Berne en novembre 2016.

Les trois dimensions de cette feuille de route sont interdépendantes:

- A. Identification et désignation de sites
- B. Protection et gestion
- C. Communication

8.a Groupes de travail

Le Secrétariat propose aux participants de constituer trois groupes pour examiner si les actions proposées dans la feuille de route sont adaptées à leurs contextes respectifs, et pour identifier d'éventuelles initiatives futures de développement du Réseau Emeraude ; les groupes correspondent aux dimensions de la feuille de route:

- A. Identification et désignation de sites
- B. Protection et gestion
- C. Communication

Afin de faciliter et de structurer les discussions, le Secrétariat a préparé pour chaque groupe une liste de questions, et désigné un rapporteur et un modérateur, ainsi qu'un membre du Secrétariat.

8.b Rapports des Groupes de travail

Les rapporteurs des 3 groupes de travail présentent les conclusions de leurs sessions sur la base des questions qui ont orienté leurs discussions.

A. Identification et désignation de sites

Quelles sont les mesures prises par votre pays pour donner suite aux conclusions de « suffisance » des espèces et des habitats à l'issue des séminaires biogéographiques?

- Chaque pays a présenté sa situation spécifique en matière de désignation de sites et de mesures pour parvenir à une suffisance. Il y a autant de situations différentes que de pays. La feuille de route constitue une nouveauté pour de nombreux pays, mais décrit en détail le processus de désignation des sites.
- D'une manière générale, les Parties pourraient convertir ce document en feuille de route nationale pour rendre le réseau opérationnel à l'horizon 2020.

- Les pays peuvent trouver de bons exemples de rapports de pays de l'UE sur les sites dans la publication [Protected areas in Europe, an overview](#), publiée par l'Agence européenne pour l'environnement.
- Des logiciels (Zoneation, Marxan) permettent d'optimiser la conception des réseaux de sites.

Pour quel groupe d'espèces et d'habitats l'identification de sites nouveaux ou supplémentaires est-elle la plus difficile, et pourquoi?

- Les invertébrés et les espèces d'eau douce comme les poissons, ainsi que l'environnement marin.

Dans votre pays, quels sont les défis auxquels se heurtent l'adoption ou la désignation de sites du Réseau Emeraude?

- La législation nationale entrave souvent le processus d'adoption/de désignation.
- Il n'est pas nécessaire que les Parties assurent la protection légale des sites avant de les proposer pour le Réseau Emeraude, mais dans certains pays la protection légale et l'adoption ou désignation de sites sont liées.
- L'adaptation de la feuille de route à la situation spécifique d'un pays peut catalyser l'adoption ou la désignation de sites.

Comment le Secrétariat de la Convention de Berne peut-il faciliter l'adoption/désignation?

- Le Secrétariat a un mandat qui lui permet d'assister les pays à tous les niveaux (ministériel, scientifique et technique).
- L'assistance en matière de gestion des données sur la diversité biologique relève de la compétence de l'AEE.
- Quand les pays disposent d'un volume suffisant de nouvelles données, les réunions bilatérales pourraient remplacer l'option des séminaires biogéographiques plus chers.
- L'envoi dans les pays d'un expert international chargé d'une mission spécifique pourrait grandement faciliter la mise en place du Réseau Emeraude.
- L'élaboration d'un système de classement pourrait encourager les autorités nationales à soutenir le processus d'adoption et de désignation.

B. Protection et gestion

Dans quelle mesure les dispositions du Réseau Emeraude sont-elles intégrées dans votre législation nationale?

- La situation est très variable d'une Partie contractante à l'autre, mais la tendance générale est positive.
- Les gouvernements s'efforcent de transposer les dispositions de la Convention de Berne (et d'autres traités internationaux pour la protection de la nature) dans la législation existante, dans de nouvelles lois ou dans des documents stratégiques non législatifs.

Concernant le point 4b de l'ordre du jour du Groupe d'experts sur la notion de « caractère écologique » des sites dans le contexte du Réseau Emeraude / Convention de Berne, quel type de processus de suivi a été mis en place pour déceler les impacts négatifs sur le caractère écologique des sites du Réseau Emeraude?

- L'absence de systèmes nationaux de suivi ou de systèmes officiels constitue un obstacle majeur dans la définition du caractère écologique et du changement pour passer des actions passives à des actions actives.
- Quand un suivi existe, il est souvent occasionnel et non systématique.

- C'est la conséquence du manque de moyens, qui engendre une déficience de coordination des infrastructures entre les administrations, les agences de protection et les gestionnaires de sites.
- L'on note une tendance à moins travailler « sur le terrain ». Les spécialistes ont besoin de formation. La science citoyenne doit également être renforcée et coordonnée.
- Il faut des orientations claires et des systèmes d'information dédiés (conformément aux exigences de la Convention de Berne et de l'UE).
- Les Parties ne peuvent pas attendre la mise en place de systèmes efficaces de suivi avant d'instaurer des mesures de gestion.

Vos sites du Réseau Emerald font-ils déjà l'objet de mesures/plans de gestion (même s'ils ne bénéficient pas d'un classement national)?

- Dans l'ensemble, on constate une grande prise de conscience de leur importance.
- La gestion est souvent organisée autour de l'élaboration de plans d'aménagement (surtout pour les sites les plus importants) mais il manque une démarche systématique de conception de mesures d'aménagement pour l'ensemble du réseau écologique.
- Le manque de suivi ne devrait pas constituer un obstacle à l'instauration de mesures de gestion.
- La mise en place de cadres de gestion apporte une valeur ajoutée même en cas d'obstacles à leur mise en œuvre. Les Parties estiment que la gestion doit débiter modestement, et accumuler des faits pour développer la prise de conscience des milieux politiques.
- Les savoirs traditionnels (intergénérationnels) de gestion se perdent, et l'importance de la gestion des habitats n'est pas reconnue.
- On constate un manque de volonté politique et de connaissances sur la mise en œuvre des méthodes traditionnelles de gestion résultant de l'interaction entre divers secteurs comme l'agriculture et les protecteurs de l'environnement ou de la nature.
- Des savoirs pourraient être collectés en faisant intervenir des ethnologues et par la promotion des recherches et collaborations interdisciplinaires.
- Des orientations sont nécessaires.

Comment le Secrétariat de la Convention de Berne peut-il contribuer à la mise en place de mesures de protection et/ou de gestion pour les sites du Réseau Emerald?

- Examiner si les Parties qui mettent en place le Réseau Emerald pourraient intervenir en qualité d'observatrices dans le processus des régions biogéographiques/marines de l'UE afin de se familiariser avec les problématiques de la gestion à long terme.
- Il faudrait absolument disposer d'une plateforme en ligne permettant aux Parties contractantes d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques concernant divers éléments de la feuille de route.
- Les Parties contractantes ont besoin de lignes directrices ou de modèles pour définir des objectifs et des mesures de conservation au niveau national.
- En matière de gestion et de connaissances traditionnelles, le Secrétariat devrait se référer aux dispositions de l'Article 8(j) de la CDB sur les savoirs traditionnels et aux éléments de renforcement des capacités de la Décision X/40 de la COP 10.
- Il faudrait identifier les mécanismes permettant de promouvoir la participation effective des communautés indigènes et locales aux travaux de la Convention.

C. Communication

Dans quelle mesure votre pays communique-t-il sur ses sites du Réseau Emerald? (publics ciblés, moyens, etc....)

Souhaitez-vous mentionner des réussites en matière de communication, de sensibilisation ou de visibilité qui pourraient inspirer d'autres pays?

- Le prix du réseau Natura 2000 pourrait être transposé au Réseau Emeraude ou converti en un prix commun pour les réseaux Natura 2000 et Emeraude.
- Une certification (label vert) pourrait être instaurée pour les sites bien gérés.
- La création d'un système de suivi du statut ou niveau de gestion des sites (à l'instar des trois couleurs de feu de signalisation).
- Encourager les parties prenantes à concevoir ou à améliorer des régimes/programmes de suivi assortis d'incitations financières.
- Promouvoir le renforcement des capacités et la sensibilisation.
- Imprimer des brochures de promotion des bienfaits résultant des réseaux Natura 2000 et Emeraude à l'intention des parties prenantes et de la collectivité.
- Constituer des groupes de chercheurs et les encourager à examiner les problèmes qui affectent les réseaux écologiques.
- Sensibiliser à l'intérêt des services des écosystèmes.
- Améliorer l'implication des collectivités locales.

Quels sont les obstacles à la communication? Comment le Secrétariat de la Convention de Berne peut-il soutenir la communication des Parties contractantes à la Convention de Berne concernant leurs sites du Réseau Emeraude?

- Le Réseau Emeraude n'est pas envisagé comme un réseau, mais comme un projet.
- La méconnaissance du Réseau Emeraude se traduit par des craintes des parties prenantes.
- Du matériel de formation et des plans et stratégies de communication détaillés sont nécessaires au niveau international.
- Le visualiseur du Réseau Emeraude devrait être plus visible et facile d'accès.

Le Secrétariat se félicite des conclusions et propositions qui ressortent des trois sessions de groupes et examinera les possibilités de suivi et d'assistance.

9. Flux de données et outils

9a. Principes des flux de données et notation

Marc Roekaerts fournit des informations générales sur les flux de données et les outils. Il faut clarifier le processus de soumission de données et le calendrier. Une production systématique de la liste de sites candidats et de la liste de sites Emeraude adoptés appelle une définition plus stricte des échéances de soumission de données.

Chaque année, en décembre, les listes actualisées de sites candidats et de sites adoptés doit être validée par le Comité permanent de la Convention de Berne.

Par conséquent, les listes actualisées de sites candidats et de sites adoptés devraient être établies au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année. Les données entrées dans la *Common Data Repository* (CDR) seront examinées pour établir les listes actualisées.

Chaque liste doit comporter un code de site, son nom, la surface du site et des informations biogéographiques.

Suite à la validation par le Comité permanent des listes de sites candidats et de sites adoptés, les Parties contractantes sont invitées à modifier leurs bases de données nationales en inscrivant la date d'adoption sur les fiches de données standard des sites concernés.

Les bases de données nationales contenant des nouvelles informations suite à des corrections ou à des conclusions de séminaires biogéographiques doivent être soumises par le biais du logiciel Emeraude au plus tard le 28 février de chaque année.

Par ailleurs, Marc Roekaerts annonce au Groupe d'experts que des discussions sont en cours pour définir un système de notation des données soumises à l'Agence européenne pour l'environnement.

Les critères de notation sont 1. le respect des délais de soumission et 2. la qualité des données. Aucun délai officiel n'est certes fixé pour la soumission des données relatives au Réseau Emeraude, mais l'évaluation de la qualité des données appelle un examen plus approfondi entre l'AEE, l'UE et le CTE/DB, afin de s'accorder sur les champs des fiches de données standard à prendre en compte.

Le Secrétariat souligne l'importance de formaliser la soumission de la base de données nationale, qui peut ensuite être présentée aux parties prenantes et au grand public au moyen du visualiseur du Réseau Emeraude.

9.b Les visualiseurs des Réseaux Emeraude et Natura 2000

Marc Roekaerts présente le [visualiseur du Réseau Emeraude](#) lancé en mai 2017. Son élaboration est en cours. Les fonctions sont encore limitées, mais l'objectif est de doter le visualiseur du Réseau Emeraude de fonctions semblables à celles du visualiseur du réseau Natura 2000. Le visualiseur permet de consulter les fiches de données standard des sites proposés / candidats / adoptés du Réseau Émeraude, et fournit des informations sur les espèces et les habitats présents dans les sites.

Le représentant de la DG ENV, Frank Vassen, présente le nouveau [visualiseur du réseau Natura 2000](#). Le visualiseur *Natura 2000* existe depuis 2010. En 7 ans, la quantité et la qualité des données ont nettement augmenté.

Une nouvelle version du visualiseur du Réseau Natura 2000 a été lancée le 15 septembre 2017.

Les principales fonctions de recherche et de visualisation sont:

- Rechercher un site Natura 2000 (par nom ou par code)
- Rechercher une espèce dans tous les sites (par nom ou par code)
- Rechercher un type d'habitat dans tous les sites (par nom ou par code)
- Rechercher l'aire de répartition dans l'UE (pour un type d'espèce ou d'habitat)
- Rechercher l'aire de répartition pour la reproduction dans l'UE (pour une espèce d'oiseau)

10. Activités futures du Groupe d'experts

10.a Programme d'activités 2018-19

Le Secrétariat soumet les propositions pour le Programme d'activités 2018-2019.

Le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques tiendra sa prochaine réunion annuelle immédiatement avant ou après celle du Groupe d'experts du changement climatique, ou conjointement.

Le Secrétariat assistera les Parties contractantes dans leur exercice de rapports sur le statut de conservation des espèces et des habitats en vertu de la Résolution n° 8(2012) pour la période 2013 – 2018, en organisant deux ateliers de formation sur le suivi et les rapports, avec le soutien de l'Agence européenne pour l'environnement.

Un séminaire biogéographique pourrait être organisé en Europe du sud-est si les pays de la région manifestaient leur intérêt.

Des moyens seront consacrés à l'élaboration de l'outil de rapports Emeraude et au logiciel de présentation.

10.b Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe d'experts

Le Secrétariat propose que soit organisée en 2018 une réunion de deux jours du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques. Une journée serait consacrée à une réunion conjointe avec le Groupe d'experts du changement climatique, pour examiner des questions d'intérêt commun comme le développement de la gestion adaptative des espaces protégés et l'importance d'intégrer le changement climatique dans le système de suivi du statut de conservation des espèces et des habitats, la communication, etc.

Le Secrétariat aimerait également identifier des synergies avec l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs, pour des solutions fondées sur les écosystèmes dans la réduction des risques de catastrophes.

La réunion pourrait se tenir durant la première semaine d'octobre 2018, à Strasbourg. Le représentant de la Suisse étudiera la faisabilité de tenir cette réunion à Berne.

Le représentant de « L'ex-République yougoslave de Macédoine » soutient la proposition du Secrétariat en vue d'une réunion commune susceptible de contribuer, notamment, à la réalisation des objectifs d'Aichi.

Le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques approuve la proposition et charge le Secrétariat d'organiser la prochaine réunion avec le Groupe d'experts du changement climatique au cours de la première semaine d'octobre 2018.

11. Vidéo sur le Diplôme européen des espaces protégés

Le Groupe d'experts prend note de la [vidéo](#) réalisée sur le Diplôme européen des espaces protégés à l'intention d'un large public.

Le représentant du Royaume-Uni fait observer que la vidéo n'indique pas comment un pays doit procéder pour obtenir le Diplôme européen, et estime qu'elle devrait fournir des informations plus détaillées.

Le Groupe d'experts prend note de la [vidéo](#) créée sur le Réseau Emerald à l'intention d'un large public.

Le Président encourage le Groupe d'experts à utiliser et à diffuser cette vidéo dans un souci de promotion des initiatives de la Convention de Berne en faveur des zones protégées.

12. Questions diverses

Néant.

13. Conclusions de la réunion

Le Secrétariat présente les conclusions de la réunion.

Le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques décide de soumettre au Comité permanent de la Convention de Berne, pour approbation officielle, les décisions suivantes:

- de mener un exercice de rapports sur le statut de conservation des espèces et des habitats en vertu de la Résolution n° 8(2012) pour la période 2013 – 2018.

L'accord sur les rapports comprend:

- une sélection d'espèces et d'habitats

- une grille de projection 10 x 10 km
 - un projet de lignes directrices
 - un calendrier provisoire
- d'utiliser les lignes directrices pour les rapports sur les changements qui ont un impact négatif sur les ZISC.
 - de lancer l'élaboration d'orientations spécifiques pour détecter et évaluer les changements dans le caractère écologique des ZISC et y réagir.

Le Secrétariat rappelle aux Parties d'envoyer avant le 1^{er} novembre 2017 au Secrétariat de la Convention de Berne une lettre officielle indiquant les sites Émeraude qu'elles souhaitent adopter.

Le représentant de la Serbie projette une [vidéo](#) sur le Danube.

Le Président remercie les autorités serbes et le Secrétariat pour cette réunion réussie et ses réalisations.

Annexe 1: Ordre du jour

		Documents	Expected results
Wednesday 27 September			
9:30	1. Opening of the meeting <i>Opening speech by Mr Aleksandar Vesic, Assistant to the Minister of Environmental Protection</i>		
<input checked="" type="checkbox"/>	2. Adoption of the agenda	Meeting agenda T-PVS/PA(2017)4 For adoption	Members of and observers to the Group of Experts are informed of the aims of the meeting and adopt the agenda.
	3. Mandate of the Group and decisions of the 35th and 36th meetings of the Standing Committee to the Bern Convention <i>Presentation by Gianluca Silvestrini</i>	Report of the 7th meeting of the Group of Experts on Protected Areas and Ecological Networks T-PVS/PA(2015)13E Report of the 2016 meeting of the Ad-hoc Restricted Group of Experts on Reporting on the Emerald Network of Areas of Special Conservation Interest T-PVS/PA(2016)9E Extract from the list of decisions and adopted texts on the protection of habitats T-PVS/PA(2016) 5E T-PVS/PA(2017)6E	The salient points of the 35 th and 36 th meetings of the Standing Committee to the Bern Convention are recalled.

		For information	
	4. Development of the Emerald Network guidance		
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>4.a Reporting on negative changes impacting Areas of Special Conservation Interest and especially the shrinking of the areas <i>Presentation by Otars Opermanis</i> <i>Members of and observers to the Group of Experts are invited to discuss the working document and to exchange views on possible follow up work.</i></p>	<p>Guidelines for explaining negative changes in Emerald Network proposed, candidate and adopted sites T-PVS/PA(2017) 7 For discussion and decision</p>	<p>Follow up actions are agreed on by the members of and observers to the Group of Experts.</p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>4.b The concept of the “ecological character” of sites in the Bern Convention/Emerald Network context <i>Presentation by Dave Pritchard</i> <i>Members of and observers to the Group of Experts are invited to discuss the assessment report and to exchange views on possible follow up work.</i></p>	<p>Study on the “ecological character” of sites T-PVS/PA(2017)8 For discussion and decision</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts agree on the development of a new Bern Convention guidance on detecting, assessing and responding to changes and likely changes in the ecological character of ASCIs.</p>
	<p>4.c Proposals of additional species to Resolution N° 6 (1998) and/or habitats to Resolution N° 4 (1996) and follow-up on previously proposed additional habitats to Resolution N° 4 <i>Reminder by the Secretariat (Marc Hory)</i> <i>Representatives of the Contracting Parties and Observer states are reminded that they should inform the Secretariat of the lists of species and habitats they propose for Resolution N° 6 (1998) and/or Resolution N° 4 (1996)</i></p>	For information	<p>No additional species and/or habitats are proposed by the representatives of the Contracting Parties and Observer states.</p>

10:50 – 11:20	Coffee break		
	<p>5. State of play of the Emerald Network and future perspectives - Reports by Contracting Parties and list of Emerald Network candidate sites</p> <p><i>Representatives of the Contracting Parties and Observer states are invited to present orally the major achievements regarding the development of the Emerald Network in their respective countries. Presentations should be limited to 4 minutes.</i></p> <p><i>Representatives of the Contracting Parties and Observer states are invited to confirm that all newly proposed sites from their latest national databases are to be sent for official nomination to the Standing Committee to the Bern Convention.</i></p> <p><i>Representatives of the Contracting Parties and Observer states are invited to inform the Secretariat whether their country is submitting its candidate Emerald sites for official adoption as Emerald sites by the Standing Committee to the Bern Convention.</i></p>	<p>Revised calendar for the implementation of the Emerald Network (2011-2020) T-PVS/PA(2015)16</p> <p>Publication: Emerald Network status in the Eastern Partnership region and the Russian Federation</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts are informed on progress in the setting-up of the Emerald Network in all Contracting Parties and Observer States concerned.</p> <p>Countries which request their newly proposed Emerald Network sites for official nomination as candidate Emerald sites by the Standing Committee are identified.</p> <p>Countries which request the official adoption as Emerald sites of their candidate sites by the Standing Committee are identified.</p>
12:40 – 14:00	Lunch		
	<p>6. Recent developments of Natura 2000 and plans for the near future</p> <p><i>Presentation by Frank Vassen</i></p>	<p>For information</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts are informed of latest developments of the Natura 2000 network.</p>
	<p>7. Reporting under Resolution No. 8 (2012) of</p>		

	the Bern Convention		
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Outcomes of the 2nd meeting of the Ad-Hoc Restricted Group of Experts on Reporting on the Emerald Network of Areas of Special Conservation Interest</p> <p><i>Presentation by Marc Hory</i></p> <p><i>Members of and observers to the Group of Experts are informed on the outcomes of the 2nd meeting of Ad-Hoc Restricted Group of Experts on Reporting on the Emerald Network of Areas of Special Conservation Interest and are invited to propose follow up actions.</i></p>	<p>Final draft of the legal analysis of the Emerald Network reporting requirements under the Bern Convention</p> <p>T-PVS/Inf(2017)11</p> <p>Reporting format for the period 2013-2018</p> <p>T-PVS/PA(2017)9</p> <p>Proposal of selected species and habitats</p> <p>T-PVS/PA(2017) 10</p> <p>Guidelines, favourable reference values, pressures and threat lists, conservation measures list, species checklist</p> <p>For approval</p>	<p>The draft format of the reporting under Resolution No. 8 (2012) is agreed on by the members of and observers to the Group of Experts and sent for adoption by the Standing Committee to the Bern Convention.</p> <p>A selection of species and habitats to be considered for the 1st reporting cycle under Resolution No. 8 (2012) is agreed on by the members of and observers to the Group of Experts and sent for adoption by the Standing Committee to the Bern Convention.</p> <p>Supporting documents for the reporting under Resolution No. 8 (2012) are agreed on by the members of and observers to the Group of Experts.</p>
	<p>8. Road map for achieving a fully operational Emerald Network : conclusions from the Joint EU/CoE Programme “Emerald Network of Nature Protection Sites, Phase II” implemented by Armenia, Azerbaijan, Belarus, Georgia, the Republic of Moldova, the Russian Federation and Ukraine</p> <p><i>Presentation by Dave Pritchard</i></p>	<p>Three dimensional road map for achieving a fully operational Emerald Network in 7 countries of Central and Eastern Europe and South Caucasus</p> <p>T-PVS/PA(2016)10</p> <p>For information</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts are aware of the outcomes and conclusions of the Joint Programme “Emerald Network of Nature Protection Sites, Phase II”;</p>
15:10 - 15:40	Coffee break		

<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><i>End of the 1st meeting day 17h10</i></p>	<p>8.a Working Group sessions <i>Members of and observers to the Group of Experts are invited to join their respective working group and discuss the proposed topics:</i> <i>Working Group A: Identifying and designating sites</i> <i>Working Group B: Protection and Management</i> <i>Working Group C: Communication</i></p>	<p>For discussion</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - discuss whether the roadmap is relevant to their own respective context. - know each other better and understand where their peers stand in the implementation of the provisions of the Emerald Network. - learn from each other's success stories and challenges. - the Secretariat knows about the priorities of and challenges faced by the Contracting Parties.
<p>Reception offered by the Ministry of Environmental Protection</p>			
<p>Thursday 28 September</p>			
<p>9:30</p>	<p>8.b Feedback from the Working Groups <i>Rapporteurs of the working groups report to members of and observers to the Group of Experts on the outcomes of the discussions in their respective working groups</i></p>	<p>For information</p>	<p>Follow up actions for the implementation of the road map are identified.</p> <p>Priorities for the future work of the Secretariat of the Bern Convention are identified;</p>
<p>9. Data flows and tools</p>			
	<p>9.a Data flow principles including scoring <i>Presentation by Marc Roekaerts</i></p>	<p>For information</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts are informed of the latest data flow updates and of the on-going Eionet's discussions on scoring.</p>
	<p>9.b The Emerald Network and Natura 2000 Viewers <i>Presentation by Marc Roekaerts</i> The new Natura 2000 Viewer <i>Presentation by Frank Vassen</i></p>	<p>For information</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts are informed of the functionalities of the Viewers and can use and promote it.</p>

10:45 – 11:15	Coffee break		
	10. Future work of the Group of Experts		
<input checked="" type="checkbox"/>	10.a Programme of activities 2018-2019 <i>Members of and observers to the Group of Experts are invited to propose and discuss new activities in 2018</i>	For discussion and decision	Priority activities are identified and will feed into the Programme of activity 2018-2019 of the Bern Convention (subject to the availability of financial and human resources)
<input checked="" type="checkbox"/>	10.b Date and place of the next meeting of the Group of Experts <i>Members of and observers to the Group of Experts wishing to host the next meeting of the Group of Experts are invited to inform the Secretariat.</i>	For decision	The provisional venue and dates of the next meeting are agreed on.
	11. Video on the European Diploma for Protected Areas <i>Members of the Group of Experts interested in a version of the video with subtitles of voice over in their national language are invited to inform the Secretariat.</i>	For information	Members of and observers to the Group of Experts are aware of the video and can use and promote it.
	12. Any other business		
	13. Conclusions of the meeting		
12:15	End of the meeting		

Annexe 2: Liste des participants

Albania / Albanie

Apologies/excusé

Armenia / Arménie

Hasmik GHALACHYAN
Head of Plant Resources Management Division,
Ministry of Nature Protection of the Republic of Armenia,
Government Building 3, Republic Square,
375010 Yerevan
Armenia
Tel: +37410 580 711
E-mail: ghalachyanhasmik@yahoo.com

Georgia / Géorgie

Salome NOZADZE
National Biomonitoring System assistant
Ministry of Environment and Natural Resources of Georgia
Gulua str. 6
0114 Tbilisi
Georgia
Tel: +995599139969
E-mail: salikonozadze@gmail.com

Iceland / Islande

Trausti BALDURSSON
Director of Ecology and Consultancy Department
Icelandic Institute of Natural History
Urriðaholtsstræti 6-8
212 Garðabær
Iceland
Tel: +354 5900500 / +354 7704149
E-mail: trausti@ni.is

Republic of Moldova / République de Moldova

Angela LOZAN
Head, Biosafety office
Ministry of Agriculture, Regional Development and Environment
Str. Mitropolit Dosoftei 156A, 305
Chisinau MD-2004
Republic of Moldova
Tel: +373 22 802090
E-mail: angelalozan@yahoo.com

Montenegro / Monténégro

Marina MIŠKOVIĆ- SPAHIĆ
Head of the Directorate of the Nature Protection
Ministry of Sustainable Development and Tourism
IV Proleterske 19
81 000 Podgorica
Montenegro

Tel: +382 20 446 239

E-mail : [marina.spahic\[at\]mrt.gov.me](mailto:marina.spahic@mrt.gov.me)

Norway / Norvège

Tore OPDAHL)

Senior Advisor

Norwegian Environment Agency, Section for Natural Heritage

Brattørkaia 15

7010 Trondheim

Norway

Tel: +47 465 40 337

E-mail: [tore.opdahl\[at\]miljodir.no](mailto:tore.opdahl@miljodir.no)

Russian Federation / Fédération de Russie

Nikolay SOBOLEV

Senior researcher

Institute of Geography, Russian Academy of Sciences

Staromonetnyi Pereulok 29

119017 Moscow

Russian Federation

Tel: +7 910 616 83 69

E-mail: [sobolev_nikolas\[at\]mail.ru](mailto:sobolev_nikolas@mail.ru)

Serbia / Serbie

Aleksandra DOŠLIĆ

Head of Department for protected areas and ecological network

Ministry of Environmental Protection

Omladinskih brigada, 1

11070 Belgrade

Serbia

Tel : +381 11 3131 359

E-mail: [Aleksandra.doslic\[at\]ekologija.gov.rs](mailto:Aleksandra.doslic@ekologija.gov.rs)

Jelena DUČIĆ

Advisor, Division for Ecological Networks and Appropriate Assessment

Ministry of Environmental Protection

Omladinskih brigada, 1

11070 Belgrade

Serbia

Tel: +381 11 36 222 36

E-mail: [Jelena.ducic\[at\]ekologija.gov.rs](mailto:Jelena.ducic@ekologija.gov.rs)

Dmitar LAKUŠIĆ

Chair of the Plant Ecology and Phytogeography

Faculty of Biology, University of Belgrade

Takovska 43

11000 Belgrade

Serbia

Tel: +381 11 3244 923

E-mail : [dlakusic\[at\]bio.bg.ac.rs](mailto:dlakusic@bio.bg.ac.rs)

Dejan MILETIC
Head of department of forest protection and protected natural resources
SE "Srbijasume"
Boulevard Mihajlo Pupin 113
11000 Belgrade
Serbia
Tel: +381648563294
E-mail: [dejan.miletic\[at\]srbijasume.rs](mailto:dejan.miletic[at]srbijasume.rs)

Tanya PETROVIC
Executive Director
Young Researchers of Serbia
Bulevar umetnosti 27, Novi Beograd
11070 Belgrade
Serbia
Tel : +381 11 311 66 53
E-mail: [tanja\[at\]mis.org.rs](mailto:tanja[at]mis.org.rs)

Slavisa POPOVIC
Independent adviser
Serbian Environmental Protection Agency
27A, Ruze Jovanovica str.
11160 Belgrade
Serbia
Tel: +381 64 6343101
E-mail: [slavisa.popovic\[at\]sepa.gov.rs](mailto:slavisa.popovic[at]sepa.gov.rs)

Snežana PROKIĆ
Head of Division for Ecological Networks and Appropriate Assessment
Ministry of Environmental Protection
Omladinskih brigada 1
11070 Novi Beograd
Serbia
Tel: +381 11 36 222 36
E-mail: [Snezana.prokic\[at\]ekologija.gov.rs](mailto:Snezana.prokic[at]ekologija.gov.rs)

Verica STOJANOVIC
Expert advisor
Institute for Nature Conservation of Serbia
Dr Ivana Ribara 91
11000 Belgrade
Serbia
Tel : +381 11 2093 811
E-mail: [verica.stojanovic\[at\]zzps.rs](mailto:verica.stojanovic[at]zzps.rs)

Klara SZABADOS
Unit for habitat and species protection
Institute for Nature Conservation of Vojvodina Province
Radnicka 20a
21000 Novi Sad
Serbia
Tel: +381 21 4896 301
E-mail: [klara.szabados\[at\]pzzp.rs](mailto:klara.szabados[at]pzzp.rs)

Switzerland / Suisse

Danielle HOFMANN
Collaboratrice scientifique
Federal Office of Environment
3003 Berne
Switzerland
Tel: +41 58 462 91 52
E-mail: Danielle.Hofmann@bafu.admin.ch

“The former Yugoslav Republic of Macedonia” / “L’ex-République yougoslave de Macédoine”

Aleksandar NASTOV
Head of Biodiversity Unit
Department of Nature
Ministry of Environment and Physical Planning
Bul. Goce Delčev No. 18, MRT XI
1000 SKOPJE
“The former Yugoslav Republic of Macedonia”
Tel: +389 (2) 3251 471
E-mail: a.nastov@moepp.gov.mk or anastov@gmail.com

Ukraine

Hryhorii PARCHUK
Head of the Unit of Coordination of Researches, Ecological Education and Recreation Activities – Department of EcoNet and Protected Areas
Ministry of Ecology and Natural Resources of Ukraine
35 Mytropyta Vasylia Lypkivskogo Str.
03035 Kyiv
Ukraine
Tel: +380 95 792 44 60
E-mail: parks@menr.gov.ua

United Kingdom

Stephen GRADY
Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House, City Road
PE11JY Peterborough
United Kingdom
Tel: +44 (0)1733 866818
E-mail: stephen.grady@jncc.gov.uk

NGO / ONG

Goran SEKULIC
Policy officer
WWF Adria
Đure Jakšića 4a
11000 Belgrade
Serbia

Tel : +381 62 8469310
E-mail: [gsekulic\[at\]wwfadmia.org](mailto:gsekulic@wwfadmia.org)

Gabor MESAROS
Head of the Steering Committee
Association Protego
Matije Korvina 9
24000 Subotica
Serbia
Tel : +381 62 234 272
E-mail : [gabor\[at\]petnica.rs](mailto:gabor@petnica.rs)

EXPERTS / SPEAKERS

Douglas EVANS
European Topic Centre on Biological Diversity
57 rue Cuvier
75231 Paris cedex 05
France
E-mail : [Doug.evans\[at\]mnhn.fr](mailto:Doug.evans@mnhn.fr)

Otars OPERMANIS
Kr. Valdemara 106/108-122
Riga
Latvia
E-mail: [Opermanis\[at\]gmail.com](mailto:Opermanis@gmail.com)

Dave PRITCHARD
20 Burswell Avenue
Hexham
NE46 3JL
United Kingdom
E-mail: [davepritchard\[at\]care4free.net](mailto:davepritchard@care4free.net)

Marc ROEKAERTS
Ringlaan 57
Houthalen
Belgium
Tel: +32 11 60 42 34
E-mail: [marc\[at\]eureko.be](mailto:marc@eureko.be)

Frank VASSEN
Policy Officer, Unit B3 (Nature)
DG Environment, European Commission
Av. De Beaulieu 5
1160 Brussels
Belgium
Tel: 0032 229 687 85
E-mail: [Frank.vassen\[at\]ec.europa.eu](mailto:Frank.vassen@ec.europa.eu)

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

Antoine AVIGNON
Program Manager Environment
EU Delegation to Serbia
Tel: +381 69 2779 112
E-mail: antoine.avignon@eeas.europa.eu

Boris ERG
Director
IUCN Regional Office for Eastern Europe and Central Asia
Dr. Ivana Ribara 91
11070 Belgrade
Serbia
Tel: +381 11 2272 411
E-Mail: Boris.Erg@iucn.org

Maarten HOFMAN
Species Conservation Officer
IUCN ECARO
Dr. Ivana Ribara 91
11073 Belgrade
Serbia
Tel: +381 11 2272 411
E-Mail: Maarten.hofman@iucn.org

Michael HOŠEK
Vice President
EUROPARC Federation
Waffnergasse 6
93047 Regensburg
Germany
Tel: +420 724 918 198
E-mail: hosek.michael@gmail.com

Kaja LOTMAN
Advisor
Environmental Board
Narva mnt 7A
15172 Tallinn
Estonia
Phone +3725247899
E-mail: kaja.lotman@keskkonnaamet.ee

Øystein STØRKERSEN
Chair – Standing Committee to the Bern Convention
Principal Adviser
Norwegian Environment Agency
P.O. Box 5672 Torgard
NO-7485 TRONDHEIM
Norway

Tel: +477358 0500

E-mail: [oystein.storkersen\[at\]miljodir.no](mailto:oystein.storkersen[at]miljodir.no)

**SECRETARIAT OF THE BERN CONVENTION / SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE
BERNE**

Directorate of Democratic Citizenship and Participation

Gianluca SILVESTRINI

Head of the Major Risks and Environment Division

Tel.: + 33 (0)3 88 41 35 59

E-mail: [gianluca.silvestrini\[at\]coe.int](mailto:gianluca.silvestrini[at]coe.int)

Marc HORY

Project Manager - European Diploma for Protected Areas and Emerald Network

Tel: +33(0)3 88 41 28 27

E-mail: [marc.hory\[at\]coe.int](mailto:marc.hory[at]coe.int)

Tania BRAULIO

Administrative Assistant and Webmaster

Tel: +33 (0)3 88 41 23 02

E-mail: [tania.braulio\[at\]coe.int](mailto:tania.braulio[at]coe.int)